



Sandweiler, le 27 novembre 2017

Programme de la Coalition 2017-2023

Après les élections communales du 8 octobre les deux partis les plus forts, le CSV avec 38,3% des voix et quatre sièges au conseil communal et « déi gréng » avec 25,6% des voix et trois sièges au conseil communal, ont formé une coalition pour la prochaine législature. Les deux partis s'engagent à travailler ensemble pour les six prochaines années au profit des habitants de Sandweiler.

Cette coalition offre de nouvelles opportunités pour tous les citoyens de Sandweiler. Le dialogue est obligatoire pour une coalition. Le nouveau collègue échevinal est convaincu que toutes les décisions seront prises à travers d'un échange de vues intensif, de manière transparente et démocratique. Cette coalition entend promouvoir une coopération performante et une participation constructive de tous les membres du conseil communal.

Les négociations de coalition ont été marquées par le respect mutuel et la coopération constructive et ont donc été achevées assez rapidement. Les programmes électoraux des deux partis servent de base à l'accord de coalition. Ces programmes ne sont pas seulement enchaînés. En effet, un accord commun a été élaboré avec un accent particulier sur la transparence, le développement durable et le maintien d'une bonne qualité de vie à Sandweiler.

Il s'agit maintenant de confirmer et de transmettre la confiance que les électeurs ont donné aux deux partenaires de la coalition et de mettre en œuvre les objectifs définis conjointement dans les années à venir. Les programmes électoraux du CSV et du parti «déi gréng» se complètent et sont ainsi une base idéale pour une coopération réussie.

Voici les priorités qui ont été déterminées ensemble:

Priorités:

Finances

- Discipline financière, planification financière clairvoyante et ciblée tenant compte des coûts engendrés

Développement du village

- Concept de trafic intégral
 - Interventions auprès des ministères et services concernés pour améliorer le problème de trafic de la zone d'activité de Contern (par exemple: connexion au réseau autoroutier)
 - Expansion et protection des sentiers scolaires et piétonniers
 - Extension de la zone 30 également sur les routes nationales (rue d'Itzig)
 - Accessibilité de l'arrêt Gare Sandweiler / Contern (par exemple: navette locale, ligne de bus)
 - Expansion des pistes cyclables locales
 - Fixation du revêtement de la rue de la Gare comme connexion au réseau ferroviaire
 - Connexion au réseau de pistes cyclables régionales (PC 27)
- Nouvelles infrastructures: Etude du projet "nouvelle salle de sport"
- Conception et développement de nouvelles sources d'énergie renouvelables
- Nouveau PAG
- Refonte du règlement des bâtisses (révision et adaptation aux nouvelles formes de construction)
- La majorité CSV-déi gréng s'engage à respecter les objectifs du Pacte Climat et à prendre les mesures nécessaires afin d'atteindre ces objectifs et les certifications associées
- Modernisation et assainissement des infrastructures communales, en tenant compte du développement durable
 - Maison Relais
 - "Poleschhaus"
 - Centre culturel
- Étude sur l'état de construction de la maison communale et assainissement des défauts détectés, améliorations énergétiques avec l'objectif de créer des conditions de travail optimales à la mairie et de garantir ainsi un service optimal aux citoyens

- Relancer et réévaluer le projet de l'isolation acoustique de la zone d'essai des moteurs à l'aéroport

Cohésion sociale

- Construction de logements sociaux (la commune devient active, par exemple, en tant que constructeur de logements sociaux ou pour apporter des logements sociaux sur le marché)
- Communication multilingue via différents canaux d'information
- Aire de jeux pour adultes adaptée aux personnes âgées (parcours santé)
- Conception d'un terrain de jeu actif et création d'une aire de récréation (zone barbecue)
- Etude sur l'organisation d'une garderie forestière
- Favoriser la contribution des citoyens
- Commissions communales: appel public aux candidatures et nomination selon les règles prescrites

Pour le CSV;

Simone Massard-Stitz Yolande Roller-Lang Romain Dumong Jeff Risch

Pour "déli gréng":

Jean-Paul Roeder Martine Obertin Gennaro Pietropaolo

Ajout à l'accord de coalition

Répartition des différents ressorts:

Conformément à la loi sur l'organisation des conseils communaux et des collèges échevinaux, l'accord de coalition prévoit les postes suivants: un bourgmestre (occupé par le parti CSV) et deux échevins, un poste d'échevin sera occupé par le parti « déi gréng », le second poste d'échevin sera partagé entre les deux partenaires de la coalition en proportion de quatre ans CSV (2017-2021, quatre budgets, changement 1er octobre) et deux ans "déi gréng" (2021-2023, deux budgets, changement 1er octobre).

Bourgmestre: Simone Massard-Stitz

- Administration, personnel communal et organisation communale
- Bâtiments et développement communal (PAG)
- Finances
- École et garderie

Echevin: Jean-Paul Roeder

- Développement durable (environnement et énergie, transports publics et mobilité)
- Pacte climat
- Affaires sociales
- Sports
- Coordination de l'école de musique régionale UGDA Syrdall

Echevin: Yolande Roller-Lang

- Communication
- Intergénération (maison des jeunes, jeunesse et troisième âge)
- Intégration, non-Luxembourgeois
- Culture

Syndicats:

CSV:

- SIAS
 - o Membre du bureau exécutif (fin 2017 - fin 2019)
 - o Membre du comité (fin 2019 - fin 2023)
- SIDEST
- SIGI
- SIDOR

déi gréng:

- SIAS

- Membre du comité (fin 2017 - fin 2019)
- Membre du bureau exécutif (fin 2019 - fin 2023)

- Minettkompost

Commissions régionales / comités / conseils

- Commission consultative aéroportuaire: déi gréng / suppléant: pas encore déterminé
- "Guttland": déi gréng
- Team régional Klimapakt: déi gréng
- ALA Ierpeldeng: CSV / suppléant: déi gréng
- "Syr Flosspartnerschaft": déi gréng / suppléant: CSV
- Syrdall Heem: CSV, déi gréng / suppléant: pas encore déterminé
- CIPA: déi gréng / suppléant: CSV

Commissions communales

- ⇒ Appel public aux candidatures
- ⇒ Nomination selon les règlements existants

- Commission scolaire (4)
 - 2 représentants des parents et
 - 2 enseignants
 - chaque parti peut désigner un candidat (Président: CSV)

- Commission des Finances (5)
 - chaque parti 1 candidat
 - + président

- Commission de l'intégration / non-luxembourgeois
 - La commission doit avoir au moins 6 membres, et ensuite autant de membres suppléants. Les membres suppléants seront convoqués seulement en cas d'absence d'un membre effectif.
 - Il doit y avoir un appel aux candidatures, publication: 30 jours
 - Pour les non-Luxembourgeois, au moins un candidat doit être ressortissant d'un pays tiers,
 - Deux membres doivent être membres du conseil communal, l'un d'entre eux doit être membre du collège échevinal
 - Le président et le vice-président sont élus par les membres de la commission et non par le conseil communal

- Commission des Bâtisses (11)
 - Proportionnel
 - Président CSV

- Pacte climat (5)
 - Proportionnel
 - Président déi gréng

- Commission de l'aménagement (11)
 - Proportionnel
 - Président déi gréng

- Commission de la Culture
 - proportionnel
 - Président CSV

- Commission Intergénération (11)
 - proportionnel
 - Président CSV